

Règles de fonctionnement

Repas et collation

Le CPE propose une alimentation variée et équilibrée. Les menus sont affichés à l'entrée des locaux.

Horaire des repas :

- 9 h 15 : collation (fruits, céréales)
- 11 h 15 : dîner (entrée et repas équilibré, dessert à l'occasion)
- 15 h : collation (fruits, muffins, fromage)

Le parent dont l'enfant souffre d'allergie ou d'intolérance doit, si cela est nécessaire, fournir au CPE la médication et/ou la trousse d'adrénaline (Épipen) en cas de choc anaphylactique et signer l'autorisation à cet effet.

